



## DISPENSE D'ENQUÊTE – 21.06.2022

---

<b>Propriétaires :</b>	Roger Rytz Chemin du Ruz 1 1436 Chamblon
<b>N° de parcelle :</b>	126
<b>N° ECA :</b>	148
<b>Nature des travaux et description de l'ouvrage :</b>	Agrandissement de la zone pavée existante pour création d'une place de parc  Ouverture en façade pour mise en place d'un vitrage
<b>Adresse de l'ouvrage :</b>	Chemin du Ruz 1– 1436 Chamblon

Le dossier peut être consulté au Greffe municipal **du 21 juin au 22 juillet 2022.**

**Droit de recours** (art. 95. LPA-VD Loi sur la procédure administrative) :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. L'acte de recours doit être déposé à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne) dans les trente jours suivant la communication de la décision attaquée. Il doit être signé et indiquer les conclusions et motifs du recours. La décision attaquée est jointe au recours. Le cas échéant, ce dernier est accompagné de la procuration du mandataire.

La Municipalité